



**Ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Plan industriel « Produits innovants pour une alimentation, sûre, saine et durable »
Appel à manifestation d'intérêt : recensement des projets industriels**

Le 12 septembre 2013, le Président de la République a présenté les priorités de la politique industrielle de la France et les 34 plans de reconquête industrielle destinés à construire une offre nouvelle industrielle compétitive sur les segments de produits et services innovants à forte valeur ajoutée et forte croissance.

Le plan consacré à l'agroalimentaire « Produits innovants pour une alimentation, sûre, saine et durable » s'articule avec le contrat de la filière alimentaire signé le 19 juin 2013 et poursuit les objectifs d'amélioration de la compétitivité de la filière : modernisation des processus industriels sur l'ensemble de la chaîne, développement en France et à l'export via la mise sur le marché de nouveaux produits ou ingrédients répondant aux attentes des consommateurs en matière de qualité nutritionnelle et aux défis sociétaux comme la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'accès de tous à une alimentation de qualité. Il constitue ainsi une opportunité de soutien et d'accélération à la création de valeur pour les entreprises agroalimentaires.

Recensement des projets les plus prometteurs, susceptibles d'être soutenus

Afin d'identifier les projets susceptibles d'être soutenus, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt effectue un recensement de l'ensemble des projets industriels portés par des entreprises agroalimentaires qui s'inscrivent dans les priorités ci-dessous. Cette première étape permettra d'identifier les projets les plus prometteurs et de calibrer un appel à projets ultérieur. Ce recensement s'adresse donc à l'ensemble des entreprises du secteur agroalimentaire qui ont des projets permettant des retombées économiques d'ici 1 à 3 ans.

Critères de sélection des projets industriels

- **Toutes les entreprises** - grandes entreprises, entreprises de taille intermédiaire (ETI) et petites et moyennes entreprises (PME) - **peuvent être bénéficiaires** du plan.
- Les projets peuvent être **portés par une entreprise seule ou par un collectif**, en lien éventuellement avec des pôles de compétitivité, centres techniques, structures d'accompagnement et de financement, etc.
- Les projets doivent s'inscrire dans **une ou plusieurs des thématiques prioritaires ci-dessous**.
- Les projets doivent conduire à des **retombées économiques** (perspectives commerciales, emplois, compétitivité) **réelles et importantes d'ici 1 à 3 ans et un effet d'entraînement sur la filière** : mise au point et mise sur le marché de nouveaux produits ou ingrédients, modernisation des processus industriels et mise en œuvre de nouvelles technologies concourant à l'amélioration de la compétitivité.
- Il peut s'agir de **projets nouveaux** ou de **projets en cours de montage qui pourraient bénéficier d'une accélération** grâce au plan industriel.

Thématiques prioritaires retenues

Une équipe projet, composée de personnalités qualifiées du secteur public et privé, a été constituée afin de concevoir et suivre la mise en œuvre de ce plan via la rédaction d'une feuille de route précisant les actions à mener, les freins à lever et les moyens à mobiliser. Elle a notamment identifié les cinq thématiques prioritaires suivantes :

- **Abattoir du futur** : modernisation et compétitivité des abattoirs
- **Alimentation fonctionnelle / sur mesure** (seniors, sportifs, ingrédients nutritifs à faible coût pour nourrir la planète...) :
 - **Protéines du futur** : nouvelles protéines au service de l'alimentation
 - **Ferments du futur** : produits fermentés
 - Probiotiques, etc.
- **Emballage du futur** : emballages actifs, intelligents, éco-conçus
- **Froid du Futur** : nouvelles technologies au service de la chaîne du froid
- **Contrôle en ligne** pour la qualité et la sécurité des produits alimentaires

Formalités et calendrier

Les entreprises intéressées feront remonter **avant le 24 janvier 2014** une courte fiche descriptive de leurs projets (selon le format ci-dessous) à l'Etat via l'adresse électronique suivante : plan.industriel.IAA@agriculture.gouv.fr.

Le format attendu des « fiches projets » est un document de trois pages maximum indiquant en quoi le projet s'inscrit dans une des thématiques prioritaires, une brève description du projet précisant sa durée et les éventuels verrous à lever (technologiques, réglementaires, etc.), une estimation des coûts en détaillant ses différentes composantes, le plan de financement envisagé, le nom de l'entreprise porteuse et les coordonnées d'un contact, les partenaires associés le cas échéant ainsi qu'une estimation des retombées économiques attendues. Les porteurs pourront utiliser le cadre de « fiche projet » en annexe.

L'État, qui reçoit les « fiches projets », garantit la confidentialité des informations transmises. L'analyse des résultats sera effectuée conjointement par les administrations du Ministère du Redressement productif (DGCIS) et du Ministère délégué à l'agroalimentaire (DGPAAT/DGER).

Plan industriel « Produits innovants pour une alimentation, sûre, saine et durable »

« Fiche projet »

Nom du projet :

1- Thématique prioritaire visée (parmi celles listées dans l'appel à manifestation d'intérêt)

2- Nom du porteur et des partenaires associés le cas échéant

Préciser le numéro SIREN de l'entreprise

Fournir les coordonnées d'une personne point de contact (y compris numéro de téléphone portable)

3- Description du projet

En précisant notamment :

- Date de démarrage prévisionnelle :
- Date de fin prévisionnelle :
- Verrous technologiques et/ou réglementaires identifiés :

4- Estimation des retombées économiques attendues (chiffres d'affaires, emploi, exportations, processus industriel...)

5- Budget prévisionnel (même approximatif)

En précisant :

- la part investissement
- la part recherche et développement

6- Plan de financement prévisionnel